

Un juge
face aux Khmers rouges

MARCEL LEMONDE
avec la collaboration de Jean Reynaud

Un juge face aux Khmers rouges

ÉDITIONS DU SEUIL
25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^e

ISBN 9 78-2-02-110479-0

© Éditions du Seuil, janvier 2013

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

À tous les Cambodgiens qui ont mis un peu de leur espoir
dans le Tribunal Khmers rouges.

Par instants, dans ce lieu triste comme le soir,
Comme on entend le bruit de quelqu'un qui vient voir,
On entendait le pas boiteux de la justice.

Victor Hugo, *La Légende des siècles*.

Avant-propos

D'ordinaire, on attend du juge qu'il reste silencieux.

Il est censé ne s'exprimer qu'à travers ses décisions et, une fois celles-ci rendues, il ne peut rien y ajouter, ni par la parole ni par l'écrit. Son rôle consiste à permettre le passage du *fait* au *droit*. Pour cela, pas de discours, des actes : tel un boulanger de la justice opérant, solitaire, dans le silence du petit matin, le juge doit se borner à pétrir les faits pour en faire du droit, en utilisant le seul levain de la loi.

Ainsi, celui dont la tâche consiste à décider doit laisser à d'autres le soin de commenter.

En temps normal.

Car il est des circonstances qui peuvent modifier les données du problème. Si la dimension du procès revêt un caractère historique exceptionnel, si l'absence de précédent et l'originalité des règles applicables transforment l'action du juge en expérimentation unique, à plus forte raison si cette action garde un goût d'inachevé, voire est marquée du sceau de l'échec, alors il peut devenir non seulement légitime mais encore nécessaire pour le juge de rompre le silence, afin d'expliquer ce qui a pu être mal compris, de rétablir les faits si des informations inexactes ont été diffusées, de prévenir la répétition des erreurs qui ont pu être commises, bref, afin de permettre de tirer toutes les leçons de l'expérience.

Les conditions dans lesquelles a été organisé le procès des Khmers rouges présentent précisément de telles caractéristiques. En effet, tout, dans cette formule inédite de justice internationale, fut « extraordinaire ».

À commencer par le nom du tribunal.

Ses concepteurs, conscients sans doute que l'aventure dans laquelle ils se lançaient était un peu folle, le baptisèrent « Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ». On croirait lire le titre d'un spectacle fantasmagorique. Titre insuffisant, toutefois, pour rendre compte du fonctionnement de ce tribunal : il serait plus juste d'intituler le spectacle, « L'histoire terrible mais inachevée des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens... »¹.

Extraordinaire était le dossier.

Par son ampleur, tout d'abord : des crimes commis par milliers ; environ deux millions de morts (soit plus du quart de la population du Cambodge), par exécutions, torture, épuisement, maladie, famine ; une population réduite en esclavage dans un pays devenu une prison sans murs ; plus de monnaie, plus de propriété, plus de vie privée, plus de famille.

Extraordinaire par sa nature ensuite.

Le procès des Khmers rouges restera le premier (et sans doute le dernier) portant sur les crimes commis au nom du communisme.

Extraordinaire par sa difficulté.

Des faits vieux de trente ans ; des témoins introuvables, disparus, ne se souvenant plus ou ne voulant plus se souvenir ; des documents innombrables à dépouiller et à traduire ; des études historiques préalables très complètes qu'il fallait connaître – elles constituaient des sources précieuses – sans en être prisonnier, car elles étaient aussi autant de pré-jugements.

Extraordinaire enfin, le contexte.

Il s'agissait d'organiser un procès digne d'une juridiction internationale dans un pays qui, trente ans plus tôt, était revenu à l'âge de pierre, où l'État de droit reste aujourd'hui encore entièrement à construire.

Au vu de ces caractéristiques hors normes, qui peut s'étonner que la vie de ce tribunal ait été tout, sauf un long fleuve tranquille ? Nombreux sont ceux qui, dès l'origine, pensèrent que l'accumulation des handicaps rendait l'expérience totalement irréaliste et

1. L'auteur fait ici allusion à une pièce de théâtre écrite par Hélène Cixous, cf. bibliographie en fin de volume.

AVANT-PROPOS

qui, aujourd’hui encore, considèrent qu’elle n’aurait jamais dû être tentée.

Quelques idéalistes, au contraire, ont estimé que tout devait être fait pour essayer d’apporter un peu de justice au Cambodge, qui en a tant besoin, surtout si cela permettait accessoirement d’ajouter une pierre à la construction de cet édifice encore plein d’échafaudages qu’est la justice internationale.

Je fais partie de ces derniers. J’ai cru à cette aventure judiciaire hors du commun. J’y ai consacré près de cinq ans de ma vie. Je ne le regrette pas. Ce fut une expérience passionnante, même si elle fut parfois difficile. Je persiste à penser qu’elle n’aura pas été inutile. Puisse ce livre contribuer à en faire comprendre les enjeux. Il est publié sans attendre davantage car l’œuvre de justice tant espérée semble irrémédiablement s’enliser dans les sables d’une procédure de moins en moins intelligible. Il ne faudrait pas qu’à l’incompréhension succède bientôt l’indifférence.

I

Quatre ans, trois mois
et vingt-six jours

On croit qu'on va faire un voyage mais, bientôt,
c'est le voyage qui vous fait ou vous défait.

Nicolas Bouvier, *L'Usage du monde*.

PHNOM PENH, NOVEMBRE 2002

Chaque année à la même époque, par un curieux phénomène de siphon naturel, le cours du Tonlé Sap s'inverse : après avoir été refoulé vers l'amont par la crue du Mékong au cours de la saison des pluies, le courant s'en retourne vers la mer. Alors, s'ouvre *Bon Om touk*, le Festival des eaux. Deux millions de Cambodgiens, venus de tout le pays, se pressent vers Phnom Penh pour assister aux courses de bateaux. L'entrée dans la ville est impressionnante. D'abord, il faut éviter les motos circulant en tous sens, chevauchées par quatre, voire cinq personnes (l'une d'elles portant parfois un bébé dans les bras...). Quand on approche du centre, il reste à se frayer un chemin au milieu des piétons, qui encombrent la chaussée.

Appelé à intervenir dans une session de formation organisée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à l'intention des magistrats locaux, je viens, pour la première fois, à la rencontre du Cambodge. Le choc de la découverte du pays me faisant oublier la fatigue du voyage et le décalage horaire, je décide de marcher un peu le long du fleuve. Une foule paisible discute au bord de l'eau. Certains sont assis en groupe sur des nattes colorées. D'autres se préparent à passer la nuit allongés

dans l'herbe. L'ensemble peut donner au visiteur de passage une impression de « sous-développement heureux » : une pauvreté généralisée, accompagnée de sourires. À première vue, aucune trace d'agressivité, de violence, dans cette multitude.

Le lendemain, je me trouve sur l'esplanade du palais royal à l'heure précise où le roi quitte la tribune officielle pour rejoindre ses appartements. Tout est bloqué. La foule s'agglutine sur les barrières, tout en continuant à pousser. On bute parfois sur une moto ou une voiture égarée au milieu de cette marée humaine. Des enfants sont écrasés par les adultes, qui rient comme des bambins. Je suis un des rares à ne pas trouver ça drôle, redoutant une chute collective qui pourrait être tragique¹.

Norodom Sihanouk fait enfin son apparition. Dos légèrement voûté, tête inclinée, arborant un sourire forcé qui lui plisse exagérément les yeux, au point de les fermer, il a cette attitude caractéristique lui donnant depuis toujours, lors de ses apparitions publiques, un air matois. Ilalue longuement la foule, qui applaudit joyeusement. J'aimerais bien me dégager de cette cohue et tout cela me semble terriblement long. Le cortège royal finit par disparaître et les vannes sont ouvertes...

Au-delà de ces fortes impressions que me laissa Phnom Penh, ce court voyage fut l'occasion de rencontrer de nombreux Cambodgiens qui avaient vécu les atrocités du régime khmer rouge de 1975 à 1979, c'est-à-dire pendant *trois ans, huit mois et vingt jours* selon l'expression consacrée pour désigner la période du « Kampuchéa démocratique ».

C'est en particulier le cas de Som Sereyvuth, l'un de mes anciens étudiants de l'ENM en France (par ailleurs futur juge à la chambre d'appel du Tribunal Khmers rouges).

Il m'emmène visiter le musée du Génocide de Tuol Sleng, situé dans les locaux du lycée dont il était l'élève en 1975. C'est dans cette école que les Khmers rouges installèrent leur

1. L'édition 2010 du Festival des eaux se terminera en drame : le soir du 22 novembre, sur l'étroite passerelle qui mène à l'île aux Diamants inaugurée quelques mois plus tôt, dans un mouvement de panique, près de quatre cents personnes périront écrasées par la foule ou noyées dans le Tonlé Bassac.

plus important centre de détention et de torture, connu sous le nom de code « S-21 ». Il me raconte comment lui et ses sept frères et sœurs descendirent dans la rue, le 17 avril 1975, pour accueillir les Khmers rouges entrant dans la ville en triomphateurs. L'après-midi même, ordre était donné à l'ensemble de la population de quitter Phnom Penh, « les Américains étant sur le point de bombarder ». La ville était vidée de ses habitants en quelques heures, la population déportée dans les campagnes pour servir, dans des conditions innommables, de main-d'œuvre dans les rizières et les grands chantiers d'irrigation. Accompagné de mon guide, je passe de cellules en cellules, me heurte aux murs tapissés des innombrables photos anthropométriques des disparus. Parfois, un panneau montre des scènes de la vie quotidienne à l'époque du Kampuchéa démocratique : photos de travailleurs, les pieds dans la rizière (« j'étais l'un d'eux », dit Som Sereyvuth), photos d'enfants sous-alimentés, aux genoux énormes, aux côtes saillantes (« j'étais comme ça »...), fresques relatant des exécutions de masse. Un mur entier est occupé par des crânes qui forment une douteuse carte du Cambodge. Sereyvuth m'explique qu'il n'a jamais revu aucun membre de sa famille. Il est le seul survivant et il ignore comment sont morts ses proches.

*

Six mois après ce voyage à Phnom Penh, le 6 juin 2003, l'accord créant le Tribunal spécial pour les Khmers rouges était signé entre les Nations unies et le gouvernement cambodgien, après des années de difficiles négociations. Je vis arriver sur mon bureau un appel à candidatures. Le poste de juge d'instruction international, chargé de l'enquête aux côtés d'un juge cambodgien, retint plus particulièrement mon attention. J'étais alors président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Bastia, où j'étais arrivé en 2000. Il était temps pour moi de rechercher d'autres horizons.

Pendant des mois, il ne se passa rien. En raison de l'absence de majorité à la suite des élections de 2003, il n'y avait pas de gouvernement au Cambodge. Le pays était paralysé. L'accord de création des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux

UN JUGE FACE AUX KHMERS ROUGES

cambodgiens (CETC) n'avait donc pas pu être ratifié. Compte tenu de l'âge des accusés potentiels, tout retard supplémentaire mettait évidemment en péril le procès, et chacun commençait à se dire que les Khmers rouges ne seraient probablement jamais jugés.

J'avais moi-même tiré un trait sur cette affaire lorsque, pendant l'été 2005, je reçus un coup de téléphone de la Chancellerie me demandant si j'étais toujours intéressé. La loi sur les CETC avait finalement été adoptée par le Parlement cambodgien à l'automne 2004, l'ONU avait relancé le recrutement. Le projet pouvait donc redémarrer. Je confirmai sans hésiter mon intérêt.

